

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Poursuite de la démarche de développement de l'interopérabilité
 Convention tripartite entre le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux
 Autorisation - Désignation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°2004/0867 du 19 novembre 2004, le Conseil de Communauté a approuvé l'hébergement sur support commun (carte à puce sans contact Modalis) des abonnements combinés TER-BUS permettant l'accès au réseau TER Aquitaine et au réseau Tbc.

Par délibération n°2005/0213 du 25 mars 2005, le Conseil de Communauté a approuvé l'hébergement sur support commun (carte à puce sans contact Modalis) des abonnements combinés CAR-BUS permettant l'accès au réseau Transgironde et au réseau tbc.

La prise en compte de ces titres en validation s'est faite sur un système datant de 2003. Ce dernier paramétré pour un usage sur réseau urbain n'intégrait pas la dimension vente de titre origine / destination comme l'utilise le Conseil général de la Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine.

Par délibération n°2006/0168 du 24 mars 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'adaptation des logiciels du système billettique afin de permettre le rechargement des titres CAR-BUS sur les équipements de vente du réseau tbc. Ces adaptations permettent de corriger partiellement vis-à-vis de Transgironde les difficultés rencontrées par le système billettique tbc dans la prise en compte de l'interopérabilité avec les systèmes de nos partenaires.

La poursuite de la démarche de développement de l'interopérabilité billettique afin de permettre notamment le rechargement des titres TER-BUS sur les équipements de vente du réseau tbc et l'échange automatisé et sécurisé des données devrait nécessiter de nouvelles adaptations des systèmes du TER Aquitaine, de Transgironde et du réseau tbc.

Les développements à réaliser devant prendre en compte les contraintes et limites des trois systèmes et s'appuyer sur des spécifications communes, il est proposé de faire appel à un assistant technique afin qu'ils soient menés de pair permettant ainsi des économies d'échelles et un calendrier commun.

La convention ci-jointe a pour objet la constitution d'un groupement temporaire de commande publique réunissant le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux en vue de la passation d'un marché d'assistance technique.

Cette convention tripartite définit le cadre de la mission d'assistance technique et les modalités de fonctionnement du groupement de commande coordonné par la Région pour un coût de 250 000 € HT suivant un modèle classique de répartition à parts égales, soit 83 333 € HT à la charge de la Communauté urbaine de Bordeaux.

La commission d'appel d'offres de ce groupement de commande sera composée des membres désignés par les assemblées délibérantes de chaque collectivité parmi les membres de leur commission d'appel d'offres respective.

Le montant de la dépense sera inscrit au Budget Annexe Transport 2008 – Chapitre 65 – compte 65732 - CRB D320.

En conséquence, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe, à intervenir entre la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil général de Gironde et le Conseil régional d'Aquitaine,**
- **désigner un représentant de la commission d'appel d'offre de la Communauté urbaine comme membre à voix délibérative de la commission d'appel d'offre du groupement de commande.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Désignation effectuée : M. Patrick GUILLEMOTEAU

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</p>
